



CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac

(association loi du 1^{er} juillet 1901)

www.cazaux-plaisance.org

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CAZAUX-PLAISANCE 5 AOÛT 2017

-----==O=====

CAZAUX-PLAISANCE : association inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modification parue au J.O. du 23 AVRIL 2005, modifiée le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous -Préfecture du Bassin d'Arcachon.

Rappel de la dernière A.G.O. : et approbation du C/R

L'Association Cazaux-Plaisance s'est réunie le samedi 13 08 2016 dès 17h30 à la Cabane du Lac (mise à notre disposition gracieusement par la Mairie)

le C/R vous a été adressé et mis sur le site de Cazaux-Plaisance <http://www.cazaux-plaisance.org/>

- Nous remercions les membres présents.

Différents points abordés :

Le C.A. s'est réuni 4 fois dans l'année, et notamment après la commission extra municipale, et pour participer à la rédaction du bulletin "Halte-Infos"

- le bulletin 1/2017 n° 32 en juin : ceux qui désireraient avoir une version "papier" doivent nous prévenir, afin de leur envoyer. La version internet vous est adressée par courriel, et est affichée aussi sur le site.

- **la hauteur d'eau du Lac** : 20,53m (au 22 juillet) (merci à Roger Malipier du suivi et des fiches faites) - le système de suivi du niveau d'eau **SIRIL Système d'Information Relais Inter Lacs** les dernières données publiées chaque mois .

(la prise d'eau de la COBAS à Cazaux : cubage maximal annuel 3 Millions de M3 arrêté préfectoral)

(pour info : par beau temps 1 cm d'eau sur le lac s'évapore en 15h00)

voir : <http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-Patrimoine/Lacs-et-especes-vegetales-envahissantes/Lacs/Niveau-des-lacs>

et le **le dossier du SAGE gestion de l'eau** .

- **NATURA2000 FR 7200714** "zones humides du Pays de Buch : dossier COPIL a été validé voir : <http://zones-humides-born-buch.n2000.fr/> et est géré maintenant par la Communauté des Grands Lacs

particularité : la **plante aquatique protégée : Isoète de Bory**

voir : <http://fr.calameo.com/read/00161761296bd4815c5fa>

- **C/R de la Commission Extra- Municipale** du 8 février à la salle de réunion de la Mairie Annexe de Cazaux, en présence de Monsieur le Maire J.J. Eroles, et Madame la Maire-Adjointe de Cazaux Mme M.Guillon, et des élus nommés à la Commission de gestion, et du personnel du Service Nautique :

- **350 anneaux** : pour 2015 : 15 places attribuées - 10 places libérées, et 5 places prises sur les places saisonnières ponton A (42 places réservées pour les saisonniers l'été).

- **liste d'attente** : 2 catégories à moteur, et à voile : 170 en 2014, 219 en 2015; 221 en 2016 : mais seules 117 conservées (date butoir des demandes au 31 octobre).

- **gestion des places, et renouvellement des dossiers** : un nouvel logiciel va permettre une meilleure saisie des dossiers : 7 500€

Budget 2016 : recettes HT 176 482€ - dépenses en 2016 : 257 768€ HT

les échelles de secours : 5 525€

- l'effondrement des **palplanches du chenal d'accès** : remplacement et fin des travaux au 4° trimestre 2016 : coût 350 000€ budget municipal

- **Aménagement espaces verts** : cadre paysager avec environnement naturel et fleurissement

- **mise à disposition par les Services techniques d'un agent portuaire du 1° mai au 31 août permettant l'ouverture de la capitainerie les w.end.**

- **ralentisseurs** sur la route (sans nom) d'accès

- **nouveau panneau d'affichage** près de la capitainerie

- **Parking** : 10 places pour la traque "F" et des places près de la capitainerie pour les clients du restaurant, et plagistes.

- **la sécurité des bateaux surveillés par des caméras-vidéo** :

- (Rappel : il est nécessaire de **porter plainte au Commissariat de Police**, si vous avez subi un vol, ou dégâts, afin de déclencher légalement le visionnage.)

- nouveauté : **le paiement en ligne**

- changement des revêtements des pontons par des planches en composite

- mise en accessibilité du port aux handicapés PMR (Mobilité Réduite).

- la vitesse sur la route jusqu'à Laouga est limitée à 30 km/h (et non plus 40) (qui respecte ?)

- **les herbes et le faucardage** : leur coût! et les résultats difficilement immédiats

voir : <http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-eau/Plantes-aquatiques-invasives>

Le Potamot crépu notamment, **Le lagarosiphon major**, mais aussi la Bryozoaire est réapparue sur les cordages, et piliers du quai.

La Jussie (ou Ludwigia) : <http://www.latestedebuch.fr/developpement-durable/article/alerte-a-la-jussie>

La Bryozoaire d'eau douce la Pectinatella magnifica voir le dossier : http://www.bourgogne-nature.fr/fichiers/bn-9-10-188-198_1405085831.pdf

Zone écologique de la Conche de Courpeyre : Il serait souhaitable que le chenal d'accès (6 bouées) à la zone "écologique" de Courpeyre" soit diminué: il n'a aucune fonction réelle pour la protection des poissons (en laisser 2).

- les **extincteurs** changés (volés) : 3 (meilleure protection des extincteurs et plus de facilité d'emploi)

- des **échelles de secours** mises sur le quai (rappel : permettre en cas de chute un accès facilité à vos échelles des bateaux : recommandation nationale)

- pose d'une **lisse** le long des 2 quais

- La cale de mise à l'eau il y a une marche de 80 cm qui peut entraîner une gêne lors de la mise à l'eau des bateaux, voire une chute (roues des remorques).

Lors de la Commission Extra municipale ce problème a été soulevé et il a été décidé **l'installation d'un chasse roues**. Celui-ci a donc été fixé.

Il se trouve à 15 cm environ avant le nez de marche, sous l'eau (cf schéma).

- **l'AOT du lac de Cazaux** a été renouvelée en 2016 (tous les 5 ans).

- **Règlementation de navigation** : rappel la navigation de nuit est autorisée, sauf les mardi et jeudi, et à partir de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau (le 1° w.e. d'août) (vitesse limitée à 5 km/h dès l'entrée dans le chenal d'accès au port).

- des **contrôles seront faits durant la saison estivale par la police municipale nautique, et la DDTM33 et la Gendarmerie Maritime, et la Gendarmerie Militaire.**

- **Demande d'assistance**, même en cas de panne sur le lac : **faire le "18 "** (le CROSS n'intervient pas, ni la SNSM sur le lac)

- joignez avant par téléphone un de vos amis pour venir à votre aide si possible...

- **Sécurité** : [Installation d'un défibrillateur à la Capitainerie.](#)

- **Demandes de l'Association** : un accès aux W.C. en période hivernale hors gel : durée de fermeture trop importante.

- **Durcissement des parkings**, surtout pour les non-titulaires à l'extérieur du port le long de la route du Lac (trop de véhicules enlisés).

- **Navigation** : chenal balisé d'accès à la zone écologique de Courpeyre est trop long, et n'est en rien une zone de protection : mais seulement une gêne à la navigation (proposition de cette zone faite à l'époque par l'ancien président de la Gaule Cazaline, mais maintenue par le nouveau président).

- Equipement de sécurité des bateaux de plaisance en navigation intérieure (rivières et lacs) et en mer

L'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux et engins de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures entre en vigueur le 1er avril 2016. Il abroge et remplace les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2012. Les modifications apportées concernent la modification du champ d'application qui n'évoque plus la notion d'engins de plage. La définition de chef de bord a été introduite.

Le lac est classé en « Eaux intérieures exposées »
voir l'arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032036538&fastPos=1&fastReqId=354532638&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

- **les membres de l'association** : nombre presque identique, mais inférieur aux années avant 2010. - des flyers vont être faits et seront à poser sur les voitures au parking (à ne pas jeter sur la voie publique) appel aux volontaires pour la distribution.

- ***Ski-Club*** : le club de ski CAZAUX SKI CLUB possède maintenant un *moniteur BE Breveté d'Etat*

- **Salon nautique d'Arcachon** : du 14 au 17 avril 2017, participation au stand, comme en 2014 et 2015 et 2016.

- **Adhésion à Cazaux-Plaisance** : l'envoi d'un courriel en début d'année et une relance sera faite pour les adhésions. Un projet de flyers mis sur les voitures (à ne pas jeter sur la voie publique) afin d'attirer l'attention des attributaires et passagers du port pour adhérer à l'association CAZAUX-PLAISANCE.

L'association fait partie de la Commission extra-municipale (CLUPP).

- **candidature pour le C.A.** : Il est fait appel à candidature pour le C.A., et en cooptation après l'AG.

- **Remerciements à Joseph Campanella** pour son implication au bulletin, et à la surveillance des bateaux, et à **Patrick Renon** pour le suivi du site : <http://www.cazaux-plaisance.org/>

et du blog : <http://blog.cazaux-plaisance.org/>

et à **Roger Malipier**, ainsi qu'à **Pascal Lebrun** président du Ski-Club pour leurs implications.

Bilan financier 2017 : résultat positif satisfaisant

Avoir au compte au 10 08 2016 : 1027,09€ / et suite aux dernières cotisations 2017 reçues tardivement

cotisation : 501€ + en caisse : 1,34€

le solde au 31 08 2017 : 1 194,92 EUR

Frais 2017 : 308.62€

Résultat : + **182,92 €**

La Cotisation annuelle est maintenue : 15 euros/an / famille : 20€

Les comptes sont positifs , en légère baisse, mais notre association n'a pas à avoir une trop grande " réserve associative", son montant est plus du double de son budget annuel de fonctionnement, et peut faire face à des achats de panneaux de communication, et de macarons, par exemple.

Crédit Maritime : 27€

le site web "ONLINE " tous les 2 ans : 40,64€ (abonnement diminué)

Assurance R.C. : 71.04€ frais diminués de 24,39€

Abonnement à **Legisplaisance** : 50€ + **guide des ports 3,98€ = 53,98€**

frais de photocopies (Copifac) : 72,85€ + 5,96€ timbres/enveloppes

Frais A.G. 47,95€ et pots amitiés

frais bénévolat article 200-5 B du CGI non remboursés par l'association : 578€

Nous sommes une association qui positive et désirons être constructifs.

Nous remercions Monsieur le Maire et ses collaborateurs et Services pour l'écoute apportée à notre Association.

Le 3 sept 2017,

Le Secrétaire
Joseph Campanella

Le-Président
Claude Mulcey

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC

E-Mail : contact.bureau@cazaux-plaisance.org

mulcey.claude@orange.fr

Tel : 06 08 18 63 89

<http://www.cazaux-plaisance.org/>

<http://blog.cazaux-plaisance.org/>

